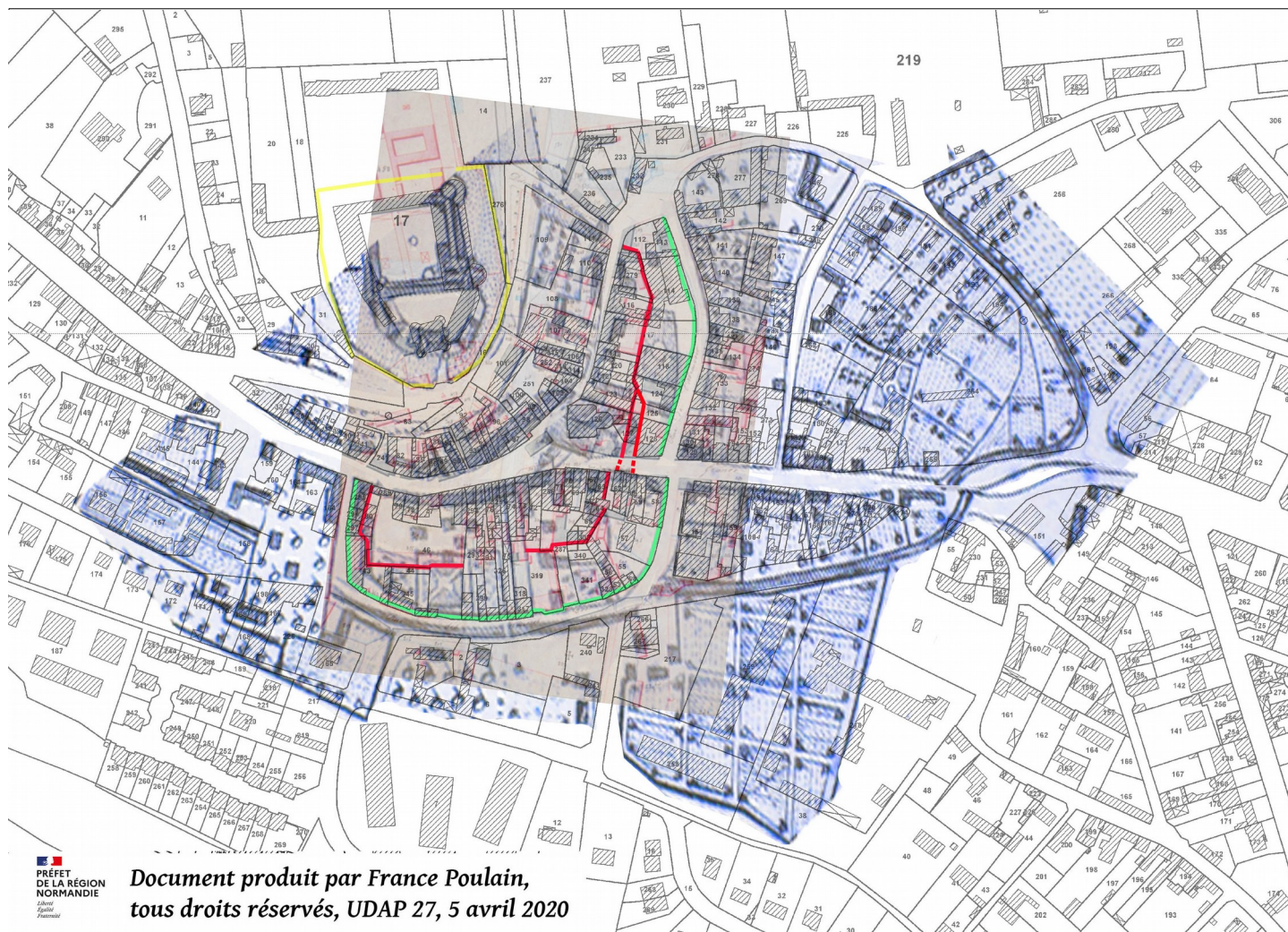



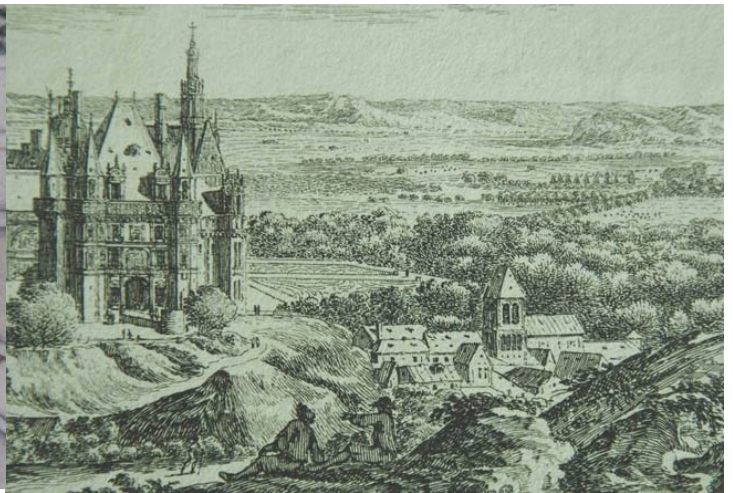
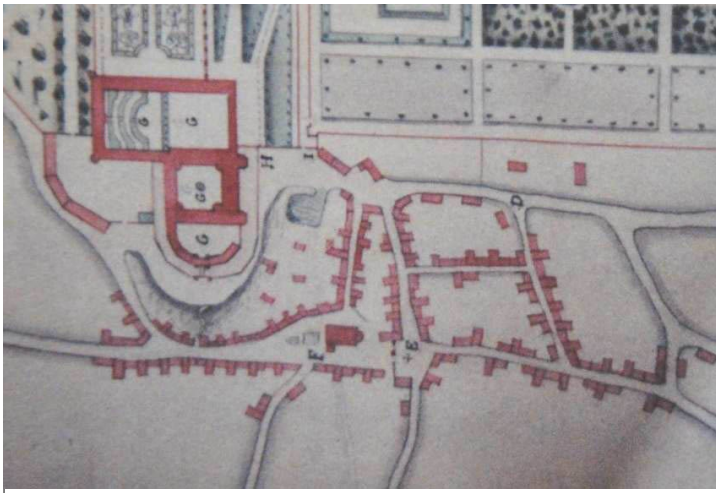
Les fortifications urbaines de Gaillon



La commune de Gaillon est très connue pour son château désigné comme étant l'un des premiers châteaux Renaissance en France. De ce fait, l'ensemble des regards est tourné vers le Château ou à partir de ses plus beaux points de vue comme la Galerie sur le Val. Pour autant, la ville présente des richesses plus méconnues avec notamment son passé médiéval. Si Philippe Auguste se trouvait dans la place fortifiée de Gaillon au moment du siège qu'il lance contre Richard Coeur de Lion à Château Gaillard, il n'existe à cette époque qu'un château défensif sur l'escarpe rocheuse. La position est intéressante car dominant tous les accès (route de Rouen à Mantes, traversée de la Seine,...). Ce château sera complété par la suite par un premier bourg castral entouré de remparts et de fossés. Certes ces éléments ne sont plus guères visibles mais nous avons pu, grâce aux travaux menés entre autres par l'archéologue Dominique Pitte, retrouver les délimitations de ces remparts et des anciens fossés. Le plan ci-dessous met en évidence les remparts en rouge et les fossés entre les traits rouges et verts. Cet espace n'était pas bâti jusqu'au XVIII^e siècle où une série de maisons bourgeoises ou plus modestes s'y installent. Les remparts sont détruits à l'exception de leurs fondements encore visibles lors des fouilles ou d'un morceau à l'Ouest. Cette histoire ancienne doit servir de base pour les constructions à venir dans les dents creuses issues de travaux de la fin du XX^e siècle.




**Document produit par France Poulain,
tous droits réservés, UDAP 27, 5 avril 2020**

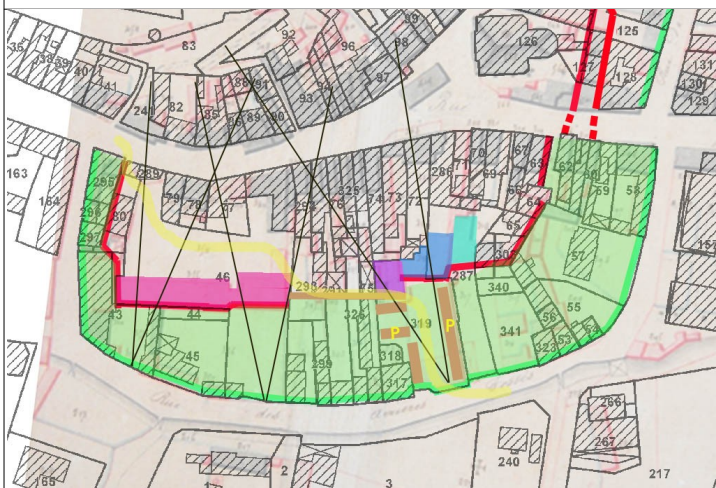


Israel Sylvestre 1658 la manière dont les remparts viennent se coller au château n'apparaît pas clairement.



Plan ancien AM

Plan de Le Tellier, 1748



La ligne rouge est le tracé des anciens remparts
 Les 4 zones (bleu clair, bleu foncé, rose et violet) correspondent aux surfaces qui peuvent être bâties, avec précaution car il faut retrouver précisément les anciens remparts en partie encore enfouis. Les constructions seront Rez-de-chaussée, avec un étage et des combles sous toits en pentes à 45° mini (ardoises ou petites tuiles), avec des façades en briques, pans de bois ou pierre.
 La zone verte est celle des fossés et arrières-fossés. Elle n'a pas vocation à être bâtie, sauf par quelques petites constructions (quelques mètres au sol, sur front de rue, sans étage et sans que les départs de points de vue soient impactés). Elle doit rester en espaces verts et/ou en parkings enherbés. La lecture de l'ancien rempart en sera facilité.
 Le tracé jaune est celui de la future promenade urbaine qui reprendra au centre l'ancien tracé des remparts.

Possibilité d'aménagement dans les dents creuses du centre ancien

Prescriptions